

L'ENTREPRISE.COM par Caroline Bertolin
24/09/2001

Un nouveau métier : « Pisteur de CV »

Face au problème des CV truqués, une nouvelle activité émerge : « vérificateurs de curriculum vitae ».

Pour mieux se vendre, certains chercheurs d'emploi n'hésitent pas à « maquiller » leur CV : gonflement des responsabilités lors d'un précédent emploi, bi-linguisme, pratique de sport à haut niveau...rien n'est trop beau.

Or si la vérification des informations contenues dans un CV est monnaie courante dans les pays anglo-saxons – une rubrique « références » y recense les différents contacts pouvant témoigner de l'expérience professionnelle du candidat – les français mangent peu de ce pain là.

Pourtant, selon un des fondateurs de CERIV, société spécialisée dans la vérification de CV, « diverses études montrent que près de 75% des CV sont bidouillés ». Certes, les degrés divergent, et tous ne relèvent pas de la falsification complète. Mais une récente étude du cabinet de conseil en ressources humaines Florian Mantione Institut rappelle l'importance du phénomène. Dans la ligne de mire, les commerciaux : les employeurs interrogés estiment à 58% que ceux-ci sont souvent auteurs de CV « trompeurs ».

Emergence d'une nouvelle activité

Face à ce constat, une nouvelle activité émerge dans le paysage des ressources humaines, celle de « vérificateur de curriculum vitae ».

Ainsi, la société CERIV, lancée en 2001, propose aux cabinets de recrutement et aux entreprises de vérifier tout ou partie des éléments relatifs à la vie professionnelle des candidats (légalité oblige, on ne touchera pas à la vie privée !). Voire même, de tester les candidats sur leurs compétences linguistiques, en les appelant à domicile.

Dans le même registre se prépare Verifdiploma.com. Son but : proposer aux DRH, moyennant un abonnement, la vérification en ligne des diplômes prétendument détenus par les candidats. Le principe est simple : l'accès en quelques clics à une base de données regroupant noms, prénoms, diplômes et promotions des « anciens » des plus grandes écoles et universités françaises. Le plus : des fiches descriptives pour s'y retrouver dans la jungle des sigles des établissements et des formations.

Alors, le marché de la vérification va-t-il exploser ?

Oui, selon Luc Moulin, co-fondateur de Verifdiploma : « les falsifications de CV sont une réalité et les entreprises ont des difficultés à mener l'enquête ». Sans compter « les problèmes sérieux que cela entraîne pour l'employeur, en cas de licenciement de la nouvelle recrue » explique CERIV.

L'enjeu est effectivement de taille, quand on sait que la législation en vigueur stipule que l'employeur a le droit et le devoir de s'informer sur le parcours professionnel d'un candidat ! En cas de supercherie...il sera alors trop tard pour réagir. A bon entendeur...